Mise à jour : 04/06/2010



Passeport biométrique (sur rendez-vous uniquement)

Pour toute demande de renseignement ou de rendez-vous, merci de contacter le : **01 39 37 44 09**Plage de rendez-vous le mardi de 15h30 à 18h40 et le mercredi de 15h30 17h15 et le samedi de 9h00 à 11h30.

Lors de votre rendez-vous, vous devrez vous présenter au service de l'Etat Civil muni de votre **dossier complet**, à savoir :

Pièces à fournir pour les personnes mineures :

- Formulaire CERFA N°12101 dûment rempli¹
- Une copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur en **original**.
- 1 photo d'identité **récente** de format 3,5 x 4,5 cm, de face, et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur, **le visage en gros plan** (pas de photomaton, ni de photo scannée).
- Selon la situation, la preuve de la nationalité française (original + photocopie*).
- Un justificatif de domicile du représentant légal de moins de 3 mois (original + photocopie*).
- Des timbres fiscaux pour un montant de²:

17 Euros avec photo (moins de 15 ans) 20 Euros sans photo (moins de 15 ans)

42 Euros avec photo (de 15 à 18 ans) 45 Euros sans photo (de 15 à 18 ans)

- Une pièce d'identité du représentant légal (original + photocopie*)
- Le livret de famille
- Selon les cas, la photocopie* du jugement de divorce fixant l'autorité parentale sur le mineur, ou le jugement de tutelle.
- Une pièce d'identité du mineur
- Passeport périmé en cas de renouvellement.

PRESENCE DE L'ENFANT ET DE SON REPRESENTANT LEGAL

Pièces à fournir pour les personnes majeures :

- Formulaire CERFA N°12100 dûment rempli 1
- Une copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur en **original**.
- 1 photo d'identité **récente** de format 3,5 x 4,5 cm, de face, et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur, **le visage en gros plan** (pas de photomaton, ni de photo scannée).
- Selon la situation, la preuve de la nationalité française (original + photocopie*).
- Vous avez un justificatif de domicile à votre nom : Fournir la photocopie du document datant de moins de 3 mois accompagnée de l'original.*

Vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom :

Fournir Attestation de l'hébergeant accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité recto verso et justificatif de domicile à son nom de moins de 3 mois.*

- Des timbres fiscaux pour un montant de :

86 Euros (2) avec photo **89 Euros** (2) sans photo

- Photocopie et original * d'un document officiel avec photo permettant de justifier de l'identité du demandeur (carte nationale d'identité, carte d'identité professionnelle délivrée par une administration publique, permis de conduire, permis de chasser, etc...)
- Passeport périmé en cas de renouvellement

* ATTENTION: aucune photocopie ne vous sera faite sur place.

La **remise du passeport** se fera sans rendez-vous, en présence du demandeur, et pour l'enfant de plus de 6 ans, pour prise d'empreintes.

¹ à retirer en mairie (de domicile ou autre)

² avec un affranchissement n'excédant pas 6 timbres.

ATTENTION. En cas de renouvellement de votre passeport électronique (changement d'adresse, port d'enfants) vérifier qu'il n'est pas encore en cours de validité. Dans ce cas aucun timbre fiscal ne serait à fournir.